

Le 27 Mars 2020

Nous traversons une situation inédite avec l'épidémie du virus COVID 19. Dans cette crise, la filière laitière est reconnue par les pouvoirs publics français comme l'un des secteurs prioritaires. Les Interprofessions nationales et régionales mettent tout en œuvre pour maintenir la production, la transformation, la distribution de nos produits et fournir aux Français du lait et des produits laitiers dans toute leur diversité, de qualité, sains et sûrs. Les laboratoires interprofessionnels sont également fortement impliqués pour maintenir la qualité de service auprès des membres de la filière.

Compte tenu des difficultés majeures engendrées par la crise actuelle, la filière laitière et les laboratoires s'organisent pour protéger leurs salariés et les producteurs tout en maintenant les analyses prioritaires et essentielles. L'application des accords interprofessionnels relatifs à la qualité du lait pourra donc nécessiter des adaptations au regard de l'évolution de cette épidémie.

Le laboratoire pourra donc être amené dans les jours à venir à réduire la fréquence d'analyse pour certains critères voir à arrêter certaines analyses non réglementaires. Cette situation particulière est régie par l'accord interprofessionnel régional sur le paiement du lait.

Quel impact sur les classements ?

Selon l'accord interprofessionnel régional, le classement du lait se fera avec les résultats présents. Un seul résultat permet d'établir le classement pour un critère.

Dans l'hypothèse, où il n'y a aucun résultat sur le mois, le classement se ferait en lait de référence (sans pénalité) pour les critères cellules, germes, Butyriques et lipolyse. Pour les teneurs en matière grasse et protéique, le résultat pris en compte serait la dernière moyenne connue.

Pour Le Conseil d'Administration de MYLAB

Christophe BARAYRE